



CONDITIONS GÉNÉRALES

OBJET ET CHAMPS D'APPLICATION

Le présent règlement énonce les conditions générales d'inscription au programme ICT-Start.

INSCRIPTION

L'inscription prend effet à la signature du contrat.

ADMISSION

L'admission est considérée comme définitive dès lors que l'inscription a été validée par le Groupement Romand de l'Informatique et que le paiement a été effectué selon les modalités choisies.

PAIEMENT DE LA FINANCE DE COURS

Les factures sont adressées selon le plan de paiement choisi. Le paiement de la finance de cours s'effectue à la réception de la facture.

RÉSILIATION PAR L'ENTREPRISE FORMATRICE OU L'APPRENTI.E AVANT LE DEBUT LA FORMATION

Pour toute résiliation avant le début des cours, le droit d'inscription reste dû.

L'inscription a valeur de contrat, soumis en tant que tel au C.O. Toutefois, la personne qui change d'avis peut révoquer le contrat par simple communication écrite dans les 7 jours à compter de la date d'inscription, le timbre postal faisant foi.

RESILIATION PENDANT LA FORMATION

En cas de résiliation du contrat pendant la formation, les conditions ci-dessous sont appliqués :

- Résiliation pendant la période d'essai de 3 mois, les 30% du montant de la formation reste due.
- Résiliation au-delà de la période d'essai, montant intégral de la formation dû

Dans le cas où l'apprenti.e doit abandonner la formation pour des raisons médicales ou de force majeure la direction du Groupement Romand peut examiner la situation au cas par cas.





Tél. +41 21 652 30 70

Email: gri@gri.ch

www.ict-start.ch

LA DIRECTION SE RÉSERVE LE DROIT

De renvoyer ou d'annuler une formation qui ne réunirait pas le nombre minimum de participants requis.

De prendre toute mesure jugée opportune pour assurer la bonne marche du programme ICT-Start

De modifier les horaires

Je, soussigné, reconnais avoir pris connaissance des conditions du contrat, les accepte, et m'engage à régler la finance de cours à la réception de la facture.

Lieu et date	Signature de l'entreprise formatrice